

la stabilisation des changes et l'abolition des restrictions dans ce domaine, l'établissement d'un mode multilatéral de paiements courants, ainsi que l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international. Sous réserve de certaines conditions, les États membres peuvent puiser dans les ressources du Fonds qui s'élèvent maintenant à 15,200 millions de dollars. Le Canada est représenté au Bureau des directeurs exécutifs du Fonds depuis 1945.

L'Union internationale des télécommunications.—Le Canada fait partie de l'Union (U.I.T.), institution spécialisée des Nations Unies, qui est issue de la Convention télégraphique internationale de 1865 et de la Convention radiotélégraphique internationale de 1906. Au printemps de 1962, le Conseil administratif de l'U.I.T. s'est réuni à Genève. Le Canada était représenté à la réunion et à celles des organismes auxiliaires qui ont eu lieu durant l'année.

L'Union postale universelle.—Une des plus anciennes et des plus grandes institutions spécialisées des Nations Unies, l'Union (U.P.U.) a été fondée à Berne, en 1874, en vue principalement d'améliorer les services postaux dans toutes les parties du monde et d'accentuer la collaboration internationale. Le Congrès postal universel, organe suprême de l'U.P.U., se réunit tous les cinq ans afin de reviser la Convention postale universelle et les accords qui s'y rattachent. Entretiens, la Commission exécutive et de liaison, la Commission consultative des études postales et un Bureau international assurent la continuité des travaux de l'U.P.U. Au Congrès tenu à Ottawa en 1958, le Canada a été élu à la Commission exécutive et de liaison. Le 15^e congrès a eu lieu à New Delhi en 1962.

L'Organisation mondiale de la santé.—L'Organisation (O.M.S.), créée en 1948, est l'une des plus grandes institutions spécialisées des Nations Unies. Elle compte 108 membres. Fonctionnant par l'intermédiaire de l'Assemblée mondiale de la santé (organisation composée d'un conseil exécutif, d'un secrétariat et de six commissions régionales), l'O.M.S. agit en qualité d'autorité directrice et coordonnatrice en matière de santé internationale. En outre, elle assure des services consultatifs et techniques aux pays qui veulent développer et améliorer leurs services de santé. La 14^e session de l'Assemblée mondiale de la santé a eu lieu à Genève en mai et juin 1962. (Voir aussi l'article «Santé internationale» à la sous-section 5, section 1, Partie I du chapitre «Santé et bien-être publics et sécurité sociale» du présent volume.)

L'Organisation météorologique mondiale.—Le Canada fait partie, depuis 1951, de l'O.M.M., institution spécialisée des Nations Unies née de l'Organisation internationale de la météorologie qui a été fondée en 1878. Le directeur des Services météorologiques du ministère des Transports, élu au Comité exécutif de l'Organisation météorologique mondiale, a assisté à la 14^e session du Comité tenue à Genève en juin 1962. Le Canada a accueilli un important organisme auxiliaire de l'O.M.M., la Commission de météorologie agricole, qui a tenu sa troisième session à Toronto en juillet 1962.

L'Agence internationale de l'énergie atomique.—Formée en 1957, l'Agence est un organisme international autonome fondé sous l'égide des Nations Unies. Elle a pour tâche de chercher à accélérer et à amplifier, de diverses façons, l'apport de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde.

Parce que le Canada est considéré comme un des cinq membres les plus avancés dans le domaine de la technologie nucléaire, y compris la production de matières brutes, il fait partie du Bureau des gouverneurs de l'Agence depuis sa fondation. La dernière réunion de l'Organisation a eu lieu à son siège social (Vienne) en septembre et octobre 1962.

La Commission du droit international.—En vertu de l'article 13(1) de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale de l'ONU a notamment pour fonction de favoriser le développement progressif du droit international et de sa codification. Afin de contribuer à l'exécution de cette tâche, l'Assemblée générale créait une Commission du droit international au moyen d'une résolution en date du 21 novembre 1947. Elle comprend